

BC saisie par : GUILLAUD	le 13.04.2022	Validé par: GUILLAUD	le 13.04.2022
Interlocuteur :	EMS JUEN		
Centre : CS605 Chargé secteur TER06 05	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 14004720 MME GONZALEZ ANGELIQUE
0766360523
Contrat: 104676/0 du 01.03.2010
ESI: 0167-01-01-0001 ST MAURICE L'EXIL LES CRAIES au Rez de chaussée T5
LES CRAIES BAT A Logt no 0001 5 RUE JACQUES BREL
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.03.1981 Date entrée patrim.: 01.03.1981

OBJET DE LA COMMANDE:	Mise en place de plaque de contreplaqué sur vitrage salon suite sinistre		
Date de début d'exécution:	13.04.2022	Fin d'exécution:	21.04.2022

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NSIN30000-Travaux suite sinistre non couverts hors vandalis	1,09	137,61	149,99	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
150,00	0,00	150,00	15,00	165,00

Opération:	S. analytique: Non affecté
------------	----------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art